

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **3 octobre 2022**, à 19h33, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseillère # 6

Était absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Mme Lyne Arguin, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 134-2022-10

Il est proposé par Monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption des procès-verbaux
4. Nomination d'une greffière-trésorière de séance
5. Embauche d'un directeur générale et greffier-trésorier
6. Présentation et adoption du rapport financier 2020

Finances

7. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
8. Autorisation des comptes à payer

Période de questions

9. Période de questions

Santé et bien-être

10. Encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide sur le territoire

Voirie

11. Acquisition d'une débroussailleuse
12. Travaux rang 6, Rang 10 et Route Sinclair

Loisirs et culture

13. Autorisation d'un dépôt de demande de subvention

14. Varia

15. Période de questions
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 135-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté à savoir :

- Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'absence en présentiel de Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige la présence de la greffière-trésorière sur place;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Arguin occupe le poste d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 136-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'EN l'absence en présentiel de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier, Mme Lyne Arguin agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

5. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche en bonne et due forme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'UN candidat s'est démarqué;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 137-2022-10

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE M. Marco Laperrière soit et est engagé à titre de directeur général et greffier-trésorier aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et M. Laperrière et ce à partir du 18 octobre 2022 et occupant ses fonctions de directeur général à partir du 7 novembre 2022.

QUE M. Marco Laperrière soit autorisé à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Il pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son travail.

QUE M. Marco Laperrière détiendra un code d'accès au service offert par Desjardins « Accès D Affaires ».

QUE M. Marco Laperrière détiendra un code d'accès « ClicSécur » ainsi que les autorisations d'accès au service PGAMR de la municipalité de Saint-Damase sur le site de Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE M. Marco Laperrière aura la responsabilité de l'accès à l'information, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

QUE M. Marco Laperrière soit désignée comme coordonnateur municipale de la sécurité civile.

QUE le conseil autorise M. le maire, Martin Carrier et Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer les documents afférents à l'embauche de M. Laperrière.

Adoptée à l'unanimité

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier au 31 décembre 2020, par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 138-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q. c. C 27-1], adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 septembre au 3 octobre un montant de 105 283.32 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 139-2022-10

Il est proposé Monsieur Clermont Mioussé
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 7 septembre au 3 octobre 2022 au montant de 105 283.32 \$.

Adoptée à l'unanimité

8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 53 428.70 \$ en date du 3 octobre 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 140-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6420 à 6455.
Totalisant un montant de 53 428.70 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. ENCADRER L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION RAPIDE SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet de réglementer pour veiller au « bien-être général de la population »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'adopter des règlements de zonage pour l'ensemble ou une partie de leur territoire et déterminer les usages autorisés dans les zones créées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase souhaite aménager son territoire pour assurer le bien-être de sa population en favorisant la santé et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE les commerces de restauration rapide, notamment autour des écoles et des milieux familiaux, contribuent à la consommation d'aliments à faible valeur nutritive au sein de la population et chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ces commerces contribue à rendre nos environnements moins favorables à la prévention des maladies chroniques et à générer de grandes quantités de déchets;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 141-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Damase s'engage à évaluer ses options urbanistiques et à revoir ses règlements afin d'encadrer l'implantation de nouveaux établissements de restauration rapide sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

11. ACQUISITION D'UN DÉBROUSSAILLEUSE

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas prévu à son budget le remplacement de la débroussailleuse;

ATTENDU QUE les besoins à cet effet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 141-2022-10

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase acquière une débroussailleuse au montant de 794.30\$ plus les taxes applicables chez Équipement Clarence Lapointe, tel que la soumission no 4540.

Adoptée à l'unanimité

12. TRAVAUX RANG 6, 10 ET ROUTE SINCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase a eu besoin d'un service d'aide pour des travaux de réparation de chemin durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics n'était pas fonctionnel à ce moment;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 142-2022-10

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité de Saint-Damase a donné un mandat d'entretien de plusieurs tronçons de différents rangs à Entreprises Yvon D'Astous et autorise le paiement de la facture # 006386 au montant total de 8687.40\$ plus les taxes applicables en lien avec les dits travaux.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURES

13. APPUI AU COMITÉ THÉÂTRE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le comité théâtre est très présente dans notre communauté ;

CONSIDÉRANT que les activités et services offert par le comité permet aux aînés d'en profiter et que c'est un partenaire incontournable dans notre milieu afin de favoriser le vieillissement heureux et en santé ;

CONSIDÉRANT QUE si le comité bénéficie de la subvention en lien avec le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), elle pourra mieux organiser pour les aînés la mise en œuvre de projet théâtrale.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 143-2022-10

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Damase appui favorablement la démarche du comité théâtre afin de présenter une demande de financement dans le cadre du volet des projets communautaires du programme Nouveaux Horizons.

Adoptée à l'unanimité

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 144-2022-10

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

Le 3 octobre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

LYNE ARGUIN, ADJOINTE
Greffière de la séance